

Pôle Technique

N° ARR.2022.0489

Espaces Publics//ST



## ARRETE DU MAIRE

\*\*\*\*\*

**ARR.2022.0489 - Arrêté portant règlementation sur la circulation et le stationnement rue Simone Eiffes, rue Serge Launay, rue Claude Duhamel, rue Lucien Boxstaël et René Benay.**

Le Maire de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2213-1. et L.2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Manuel du Chef de Chantier, volumes 3 et 4,

Vu l'arrêté n° ARR.2022.0483 du 25/11/2022,

Considérant les travaux de requalification de voirie à réaliser par l'entreprise FAYOLLE, 30 rue de l'Egalité, CS 30009, 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY, rue Simone Eiffes et rue Serge Launay à Montigny lès Cormeilles,

Considérant que l'emprise du chantier ne permet pas à l'entreprise d'ouvrir la rue hors des horaires de travaux,

Pour le compte de la Commune, 14 rue Fortuné Charlot, BP 90237, 95370 Montigny-lès-Cormeilles,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'arrêté n° ARR.2022.0483 du 25/11/2022 est abrogé,

**ARTICLE 2** : L'entreprise FAYOLLE, 30 rue de l'Egalité, CS 30009, 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY, est autorisée à procéder aux travaux de requalification de voirie, rue Simone Eiffes et rue Serge Launay, à Montigny lès Cormeilles,

**ARTICLE 3** : Afin de permettre la réalisation des travaux :

Rue Simone Eiffes :

- La circulation et le stationnement de tout véhicule, hors services de secours sera interdite rue Simone Eiffes, partiellement en fonction de l'avancement des travaux, du 28 novembre 2022 au 17 mars 2023,
- Une déviation sera mise en place par la rue René Benay, la rue Lucien Boxstaël, l'avenue Fernand Bommelle, la rue Serge Launay, en fonction de l'avancement des travaux,

Rue Serge Launay :

- La circulation et le stationnement de tout véhicule, hors services de secours sera interdite rue Serge Launay, partiellement en fonction de l'avancement des travaux, du 13 février au 19 mai 2023,
- Une déviation sera mise en place par la rue des Longues Raies, le boulevard Victor Bordier, la rue Claude Duhamel, la rue Simone Eiffes, en fonction de l'avancement des travaux,

Le stationnement sera autorisé mi chaussée mi trottoir, de part et d'autre de la voie dans les rues Claude Duhamel, Lucien Boxtaël et René Benay.

**ARTICLE 3 :** Par référence à l'article R417-10 du Code de la Route, tout véhicule en stationnement gênant fera l'objet d'un enlèvement par la Police Nationale,

**ARTICLE 4 :** Il appartiendra à l'entreprise de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité publique en particulier la sécurisation du cheminement piétonnier par une déviation en amont et en aval des travaux,

**ARTICLE 5 :** Les travaux auront lieu du **28 novembre 2022 au 19 mai 2023**,

**ARTICLE 6 :** La signalisation, le balisage, la déviation des piétons et des véhicules seront exécutés par l'entreprise FAYOLLE, qui prendra toutes les dispositions pour la pose des dits panneaux, conformément au Code de la Route en vigueur, volumes 3 et 4,

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera affiché sur le site, 48h avant le début des travaux, par l'entreprise à l'aide de panneaux mobiles. En aucun cas, l'arrêté sera scotché ou punaisé sur les arbres et/ou le mobilier urbain existant à proximité des travaux,

**ARTICLE 8 :** Monsieur la Commissaire de Police, et tous les agents de la force publique (police nationale et police municipale) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 9 :** Le délai de recours auprès du Tribunal Administratif compétent est de 2 mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles, le 30 novembre 2022

Mis en ligne sur  
le site internet  
de la ville le  
06/12/2022

R/Le Maire  
Jean-Noël CARPENTIER  
  
Marcel SAINT AUBIN  
Maire-adjoint aux Travaux, à l'Urbanisme  
et au Cadre de Vie